

CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Montants exprimés en Euros.

LES SOUSSIGNES :

- M. : Aurore CHANSON

Fonction : Directrice d'agence

- M. : Laurène GROLIER

Fonction : Chargée de clientèle particuliers

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le N° 356 801 571 RCS METZ, certifient par la présente qu'il a été déposé dans les caisses de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, conformément aux articles L225-12 et L225-13 du Code de Commerce, sur un compte bloqué n° 343 20.. 992414

intitulé (1) SAS 7EVEN DOORS FILMS

Société par actions simplifiée en formation,

à l'agence de : LANGRES

la somme de (2) 1000€ (Mille euros) soit 1000 actions
de 1€ (un euro) chacune.

représentant le montant libéré en espèces de la valeur nominale des Actions de ladite Société,
et qu'en outre, il leur a été présenté la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux.
Au vu de cette liste et des sommes déposées, il apparaît que les versements s'établissent ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	DOMICILE	MONTANTS
JAUGEY	OCEANE	211, Rue des petites Franchises 52200 LANGRES.	.500,00€
BLONDIN	SEBASTIEN	14, Rue Minot 52200 LANGRES.	.500,00€
			.
			.
			.
			.
			.

Le retrait des fonds, provenant des souscriptions en numéraire, ne peut être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L225-11 du Code de Commerce.

Fait à LANGRES

..... 19 JUIN 2026.

Signature A. CHANSON. Signature L. GROLIER.

(1) Indiquer la dénomination sociale.
(2) Somme inscrite en lettres et en chiffres.